



## **LES HUIT COMMUNES REPRESENTÉES CI-DESSUS COMMUNIQUENT**

Aux représentants des médias

### **Débat sur l'organisation politique la plus apte à répondre aux besoins de la population de l'agglomération neuchâteloise**

**Quelque cinquante membres des Conseils communaux et généraux des communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel, Saint-Blaise, Hauterive, Enges, La Tène et Valangin se sont réunis mercredi soir au Laténium pour évoquer le projet de création du Nouveau Neuchâtel.**

Conseillers communaux et membres des commissions d'agglomération ou de fusion des huit communes impliquées dans le processus de rapprochement ont d'abord pris connaissance du travail accompli à ce jour par le comité de pilotage qui comprend trois représentants de chacune des huit communes précitées – deux élus à l'exécutif et l'administrateur ou chancelier communal – et qui est coprésidé par les conseillers communaux Pascal Sandoz (Neuchâtel), Michel Muster (La Tène) et Thomas Perret (Corcelles-Cormondrèche).

Les élus ont ensuite débattu des scénarios administratifs et politiques les plus adéquats pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population de l'agglomération neuchâteloise. La discussion animée par Nicolas Babey, professeur à la HEG-Arc, fut nourrie et intéressante. Il en est ressorti que le scénario d'une fusion ne rebute plus et que sa nécessité semble acquise. Il s'agira, cas échéant, dans le processus devant conduire au Nouveau Neuchâtel d'accorder une place centrale au citoyen et d'instaurer un dialogue intensif avec lui afin de créer le climat de confiance indispensable à la réussite du processus.

Les participants à cette soirée autour du Nouveau Neuchâtel ont convenu de poursuivre leurs travaux dans l'attente des décisions des communes qui doivent se prononcer ce printemps sur leur participation ou non au Nouveau Neuchâtel.

Neuchâtel, le 30 novembre 2012

Renseignements complémentaires :

Corcelles-Cormondrèche : Thomas Perret, conseiller communal, tél. 079 269 17 38  
Neuchâtel : Pascal Sandoz, conseiller communal, tél. 032 717.72.00 ou 079 223 23 79  
La Tène : Michel Muster, conseiller communal, tél. 079 825 42 38